



Conseil communautaire à la Communauté de communes

17 mars 2010

L'an deux mille dix, le dix sept mars à vingt heures trente, le conseil de la communauté de communes du Val d'Égray, dûment convoqué le dix mars deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : MM. Thierry CAILLET, Jean-François FERRON, Didier DELOUVEE, Thierry LEMAITRE, René PIGEAU, MMES. Isabelle AUBIAN, Valérie BERTON, Michèle HARRAULT, Elisabeth EVRARD, Fabienne GIRALDOS, Monique MATHIS, Monique RICHARD, MM. Jean-Pierre BARATON, Bernard BERNIER, Claude BONNIN, Alain CHAMPEIL, Gérard EPOULET, Philippe JEANNOT, Thierry LIMOGEZ, Joël MOREAU, Joël MORIN, Claude SOUCHARD.

Excusés : Rodolphe AYRAULT, Gilbert DUTAUD, Stéphane PELLETIER, Philippe MARTIN

Secrétaire : Monique MATHIS

Secrétaire animation : Céline DELUMEAU.

I – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

M^{me} DELUMEAU présente les budgets (général et annexes), en apportant les précisions suivantes :

➤ **PORTAGE DE REPAS :**

Budget financer pour partie par les bénéficiaires des repas au prix de 8,50 €, et par la reprise anticipée de l'excédent antérieur du budget du service AMD.

L'estimation du résultat du portage de repas est évaluée à une insuffisance de 5 697 € soit moins que notre estimation au budget primitif.

Cette diminution s'explique par l'effort des employés du service, les économies réalisées (barquettes, garage) et la livraison de 3 repas le vendredi (pour inclure le Week-End).

➤ ATELIERS RELAIS

Les locations (2 locations sur l'année entière) et la subvention du budget principal finance l'emprunt. Il est remis à chacun le bilan financier de la construction des trois Ateliers Relais.

➤ POINT INFORMATION

Les travaux sont quasiment finis, nous avons confirmé aux deux personnes qui tiendront le salon de coiffure qu'elles pourront s'installer en octobre.

La location (pour 3 mois à compter d'octobre) et la subvention du budget principal finance l'emprunt.

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vote des taux

Le Président rappelle que nous sommes passé en fiscalité mixte et que nous devons voter les taux des trois taxes ainsi que celui de la taxe professionnelle selon des propositions suivantes :

- 1.69 % pour la Taxe d'habitation
- 1.69 % pour le foncier (bâti)
- 5,28 % pour le foncier (non bâti)
- 9,97 % pour la taxe professionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte les taux pour la fiscalité mixte et la Taxe Professionnelle tels que proposés.

Subventions accordées :

Monsieur le Président propose d'accorder les subventions énumérées ci-dessous

Centre socioculturel (fonctionnement)		47 000,00 €
Contrat enfance	CE	35 088,00 €
Contrat temps libre	CTL	19 122,00 €
Participation financière CSC Garde d'enfants		4 000,00 €
CSC Remboursement DDJS		7 000,00 €
CSC projet Culturel		6 000,00 €
CSC Cantine CLSH		7 100,00 €
CSC CLSH Mercredi		15 100,00 €
CSC Fanfare du Collège		1 000,00 €
CSC Projet Théâtre		3 600,00 €
Maison du Patrimoine		3 000,00 €
Radio Gâtine		2 612,00 €
ADIL		400,00 €
Comité Départemental USEP des Deux-Sèvres		1 350,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité l'inscription des sommes ci-dessus au budget

Etude prospective :

Le Président explique avoir entrepris une consultation pour une étude prospective sur le territoire du val d'Egray, cette étude a pour but de nous doter d'un outil complet d'évaluation et d'orientation de notre territoire. La réalisation de cette étude au cours de cette année, nécessitera de notre part une participation active et intense pour nous permettre d'élaborer notre stratégie politique et nos choix prioritaires pour le développement du Val d'Egray. Enfin, c'est aussi disposer d'un outil actualisé et pertinent pour mieux nous adapter aux projets de réformes fiscales et territoriales.

La seule proposition d'étude reçue, d'environ 32 000 TTC, nous oblige à faire un marché avec parution au BOAMP.

La CAN qui travaille avec ce bureau d'étude nous indique que se sont les prix et que l'entreprise est sérieuse (une copie sera envoyée à chaque élu)

Une somme équivalente à la proposition reçue est inscrite au budget, et sera financée pour 50% par la Proxima « Communauté de communes ».

SYNDICAT DU PLAN D'EAU

Monsieur BARATION explique que la date du vote du budget n'a pas été déterminée, un agent a été recruté pour l'entretien du site et pour le secrétariat. La participation des communes (pour la coupe de printemps) est sollicitée.

FOURRIERE :

Il est demandé que soit instaurée une participation au propriétaire qui vient chercher son chien avant qu'il ne parte à la fourrière de Niort. Il est proposé la somme de 15 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à la majorité (5 abstentions) le montant de 15 € de participation.

MERCREDI DU SPORT :

L'activité a commencé mercredi, l'animation a plu aux enfants. Ce qui relance les demandes d'inscriptions pour les centres de loisirs du mercredi.

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

Monsieur CHAMPEIL demande qu'une réunion ait lieu pour fixer les modalités de fonctionnement du centre de loisirs du mercredi à Champdeniers, pour qu'il soit financé par la CCVE.

PERISCOLAIRE DE LA CHAPELLE BATON

Monsieur BARATON indique que la commune de la Chapelle Baton a fait l'acquisition du logiciel de facturation et n'aura donc plus besoin des services de la CCVE.

COMMISSION VOIRIE

La commission a répertorié les voies que chaque commune voulait refaire. Nous rencontrons bientôt la DDEA pour discuter de l'organisation des travaux.

La commission devra se revoir pour déterminer les priorités au vu des propositions de la DDEA.

CHEMINS DE RANDONNEES

Le président explique qu'une somme de 3 500 € correspondant à l'achat des panneaux est inscrite au budget. Malheureusement nous ne savons pas si nous bénéficierons de la subvention puisque le Conseil Général reste dubitatif sur les trop grandes disparités qui apparaissent concernant les arrêtés

municipaux de circulation sur nos chemins de randonnées. L'efficacité d'une telle mesure semble réduite et devra nécessiter une plus grande harmonisation.

Dans l'attente d'une décision du conseil général l'achat des panneaux est suspendu.

Monsieur JEANNOT demande si il est possible que l'entretien des chemins soit plus important pour les communes ayant fait l'effort de mettre un arrêté plus long.

Monsieur BARATON souhaite savoir qui doit faire l'entretien les chemins (au sol).

La réponse sera donnée au prochain conseil

GENDARMERIE

Le Président indique qu'après une consultation concernant le changement des radiateurs des logements de la gendarmerie, c'est l'entreprise THOMAZEAU qui est la moins disante pour un montant de 12 695,53 € TTC

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire accepte le devis de l'entreprise THOMAZEAU pour un montant de 12 695,53 € TTC

CENTRE SOCIOCUTUREL

Les Chéneaux du bâtiment qui héberge le Centre socio culturel doivent être changés dans leur totalité, trois entreprises ont été consultées, il a proposé de prendre le devis de l'entreprise BONNEAU pour un montant de 10 128 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire accepte le devis de l'entreprise BONNEAU pour un montant de 10 128 € TTC

ACHAT D'UN CAMION

L'inscription de l'achat d'un camion pour le transport de l'enrober à froid soulève des questions auprès des élus :

- n'y a t-il pas 4 camions sur le canton
- peut on organiser des permanences de véhicule
- le problème du personnel dans l'organisation du travail, changer les habitudes

La Commission mutualisation doit se réunir fin mars, une mutualisation du matériel est urgente, pour le personnel, la mutualisation pourra se faire au fur et à mesure des départs.

Tenant compte de toutes les décisions prises ci-dessus, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité:

◆ Le budget primitif 2010 Communauté de communes qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 522 541 €

Section d'investissement : 568 690 €

◆ Le budget primitif 2010 du Portage de Repas qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement 87 848 €

Section d'investissement : 4 536 €

♦ **Le budget primitif 2010 des Ateliers Relais qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :**

Section de fonctionnement : 38 309 €

Section d'investissement : 19 452 €

♦ **Le budget primitif 2010 des Point Information qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :**

Section de fonctionnement : 3 120 €

Section d'investissement : 2 463 €

II – QUESTIONS DIVERSES

SIAH

Madame AUBIAN prend la parole pour expliquer que l'agent a été recruté, le budget sera voté bientôt avec un coût de l'étude plus important que prévu (40 000 €).

Cependant la trésorerie qu'avait le SIAH n'oblige pas le Syndicat à augmenter les participations.

La Technicienne de rivière viendra faire une présentation du SIAH prochainement en conseil communautaire.

REGLEMENT INTERIEUR VOIRIE

Il est propose au conseil la deuxième version du règlement intérieur de la voirie incluant l'article suivant :

« Les travaux de création de voies nouvelles seront étudiés après les travaux urgents en lien avec la sécurité des biens et des personnes. Ces mêmes créations de voies nouvelles seront prises en charge à hauteur de 50% (le reste étant à la charge du maître d'ouvrage). Cette décision vaudra pour tous les dossiers quelqu'en soit le maître d'ouvrage. »

L'article est accepté par le conseil communautaire.

AVENANT NEGATIF THUILLAS

Dans le cadre de la réhabilitation du Point information, il est propose d'accepter l'avenant en moins value de 1 938,00 € correspondant à l'installation de la cabane de chantier, la clôture de Grillage autour du bâtiment et les honoraire BET pour le plan d'exécution, qui n'était pas nécessaire vu l'importance des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le président à signer l'avenant en moins value de l'entreprise THUILLAS.

REUNION DE MAZIERES EN GATINE

Le Président donne lecture de l'invitation de Madame le Maire de Mazières en Gâtine, le 29 mars à 20h30 au golf du petit chêne, pour la présentation d'un programme appelé « L'Ecobase du Petit Chêne », une station de loisirs et pratiques durables avec 3 thèmes forts : loisirs nature, éco habitat, territoire 79.

Tous les membres du bureau sont invités.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

